ONET LE CHÂTEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONET-LE-CHÂTEAU

Séance du 19 février 2024

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	27
Absents :	6
Procurations :	5
Votants :	32

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le dix-neuf février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le neuf février deux mille vingt-quatre par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Jean-Luc PAULAT, Benjamin GOURDON, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Fabienne VERNHES, Elisabeth GUIANCE, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Hakim GACEM (pouvoir à Catherine COUFFIN), Franck TOURNERET (pouvoir à Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA), Jean-Marc LACOMBE (pouvoir à Elisabeth GUIANCE), Mathieu GINESTET (pouvoir à Liliane MONTJAUX), Amar GUENDOUZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL)

Absente excusée :, Virginie SEXTO

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

MP/21-2024

Approbation du plan de financement pour l'aménagement opérationnel et la sécurisation des locaux de la Police municipale

Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 5 février 2024,

ENTENDU que les locaux de la Police municipale, situés dans le quartier des Costes-Rouges, qualifié depuis peu de « *Quartier Prioritaire de la Ville* », sont devenus exigus en raison du développement du service.

ENTENDU que depuis mai 2023, la Commune a installé des préfabriqués situés en face des locaux de la Police municipale afin de pouvoir d'une part, mieux accueillir la population, et d'autre part offrir de meilleures conditions de travail aux agents du service.

CONSIDERANT l'importance de maintenir le poste de la Police municipale au sein de ce quartier afin de préserver la qualité de vie et la tranquillité publique de ce secteur de la Ville.

CONSIDERANT que les travaux ont pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil des usagers et de travail des agents. Le projet prévoit de créer deux espaces :

- un espace sécurisé et accessible uniquement aux agents, avec l'aménagement de vestiaires adaptés dont un féminin, une armurerie sécurisée, une salle de réunion, des bureaux et une salle de repos,
- un espace d'accueil du public PMR.

ENTENDU que la Région Occitanie a lancé en 2023 un appel à manifestation « *La Région vous protège* » pour lequel la Ville a déposé un dossier.

ENTENDU que la Commission Permanente, lors de sa séance du 1er décembre 2023, a retenu la candidature de la Ville pour l'octroi de financement pour ce projet.

CONSIDERANT que compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du conseil municipal d'établir le plan de financement prévisionnel tel que suit :

Actualisation du plan de financement prévisionnel				
DEPENSES en € HT		**RECETTES en €**		
Travaux Matériel/Equipement	150 000.00 57 240.00	DSIL	62 172.00	30.00%
		Région Occitanie	41 448.00	20.00%
		Ville d'Onet-le-Château	103 620.00	50.00%
Total	**207 240.00 €**	**Total**	**207 240.00€**	100,00%

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès des financeurs les demandes de subvention, d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et de signer tout document relatif à ce projet.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE D'ONET LE CHATEAU AVEYRON

Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 21 FEV. 2024
Et de la publication le : 21 FEV. 2024